

L'an deux mil dix-vingt-quatre le 8 octobre à 20 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de St Clément-sous-Valsonne, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Mme Sylvie MARTINEZ, Maire

Date de convocation:

Etaient présents : ANDRE Laurent , BAYET Elie, BRIDAY Denis, DALIGAND Christian, CHAMBOST Myriam, GILARDON Philippe, JANCENELLE Aurélie LAFAY Fabien MACIOCIA Catherine, MARTINEZ Sylvie Maire, POLICARD Pierre, RIVIERE Pascaline ROCHE Jérémy SONNERY Patrick
Excusés ayant donné pouvoir :
Excusés : DE SAINT JEAN Céline

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14
Pouvoir :	0

1. Election du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme JANCENELLE et M LAFAY ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions

2. Validation Compte rendu du 02/07/2024

Accord à l'unanimité

3. Présentation des autorisations d'Urbanisme

Récapitulatif des demandes d'urbanismes reçues en Mairie du 02/07/2024 au 08/10/2024

Déposé le	Demandeur	Lieu de la construction Section et n° de parcelle	Objet des travaux	Nature de la demande et numéro d'enregistrement	Décision
08/08/2024	LOGIR	Route de la Molandière	Lotissement	PC0691882400002	Demande de pièces
25/07/2024	GUILLEMOT	263 Chemin de la Geobertiere	Panneaux Photo voltaïques	DP06918824000017	Accordé
20/09/2024	CHAVEROT	Place de l'Eglise	Refection Façade	DP0691882400018	En Instruction
23/09/2024	GARDINAZZI	38 Rue des Grands Ponts	Pompe a Chaleur	DP0691882400019	En Instruction

4. Vote et délibération Subvention équilibre Micro crèche

Considérant le contrat enfance jeunesse signé avec la CAF ;

Attendu le choix de la municipalité pour le mode de fonctionnement en PSU

Considérant l'aspect social de ce choix permettant l'accessibilité de ce service au plus grand nombre.

Madame le Maire propose au conseil municipal de verser la subvention d'équilibre pour la micro crèche d'un montant de 21 054.82€, et précise que ces crédits sont inscrits au budget.

Cette subvention d'équilibre sera versée à l'association SLEA gestionnaire de la structure.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DÉCIDE du versement de la subvention d'équilibre
- DIT que cette dépense est inscrite au budget

5. Vote et délibération Subvention RASED

Suite à la demande présentée par le RASED concernant le versement d'une subvention d'un montant de 1€ par enfant scolarisé.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité :

- DÉCIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 76 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget à l'article 6574.

6. Vote et Délibération RPQS EAU ASSAINISSEMENT et DECHETS

Mme le Maire présente les trois rapports aux conseillers, pas de remarques particulières.

Validé à l'unanimité

7. Vote et délibération concernant le choix du prestataire de la Maitrise d'œuvre pour le projet de requalification centre bourg voirie :

La commission voirie présente l'offre reçue par le bureau d'études Réalités pour un taux dce 6.25 % HT d'honoraires pour un projet estimatif de 600 000€ HT.

Validé à l'unanimité

8. Vote et délibération Concernant la modification du tarif cantine

Suite à l'inflation du cout des matières premières répercutée par notre prestataire, la commune se voit contrainte de subir une augmentation du tarif du repas de 6%.

Cette hausse porte donc le cout du repas de cantine à 4.85€

Mme le maire précise que l'usager ne supporte pas l'intégralité du cout du service qui est largement subventionné par la commune.

Ainsi pour un repas facturé aux familles 4.85 € le cout réel pour la commune en intégrant les dépenses de personnel et d'infrastructure est de 8.25 € auxquels s'ajouteraient 0.25 € dus au relèvement des tarifs du prestataire.

Compte tenu des délais et afin de lisser cette augmentation pour les parents le conseil municipal a décidé de ne pas répercuter cette hausse pour le premier trimestre de l'année scolaire.

Cet effort financier supplémentaire ne saurait toutefois être permanent et la municipalité se voit contrainte de relever le montant facturé aux familles à 4.85 € à partir du 1^{er} janvier 2025.

Les tarifs des autres services communaux périscolaires (garderie) restent inchangés malgré la montée des charges supportées par la commune (énergie, dépenses de personnel ...)

9. Point Bâtiments

M DALIGAND informe les conseillers de la réalisation de devis pour la réparation et peinture des persiennes métallique au deuxième étage de la mairie pour un montant de 1900€ ;

Achat de 5 nouvelles tables traitées autoclave pour le city Stade.

Validation de la motorisation du portail avec visiophone à l'école.

Validation achat et pose de 13 dispositifs anti pince doigts à l'école pour 1600 €.

Devis pour le remplacement des portes du bâtiment du city Stade par des portes en fer, à cause des incivilités pour 18000€.

Devis de reprise maçonnerie escaliers du bâtiment foyer rural pour 2970 €.

Rénovation et isolation salle de gym pour 13000€ avec création de toilettes.

Travaux de traitement de la charpente de la terrasse du Saint Clément réalisés.

10. Point école communication

Mme MACIOCIA informe le conseil que les effectifs sont en baisse en qu'une classe risque de fermer.

Le Projet sport est transformé en projet vélo (10 séances à compter du printemps 2025)

Suite à une demande de la directrice, une réunion sur le ménage va être organisée afin d'être le plus efficace possible.

Une Classe verte est prévue en fin d'année scolaire.

Suite à la mise en place des bornes tactiles interactives il n'y aura pas de bulletin municipal papier cette année ;

11. Question diverses

- Cérémonie du 11 novembre à 10h30 devant le monument aux morts
- Inauguration le 12/10 du logement d'urgence et du bâtiment mairie

Madame le Maire lève la séance à 22h 10